Compte rendu GT services système 15/01/2013

Participants au GT :

Participant	Entreprise
Jean Angotti	Poweo Pont sur sambre production (PPSSP)
Aurore Lantrain	Epex spot
Nicolas Deloge	Direct Energie
Anne Videau	EDF
Sylvie Magois	EDF
Adrian Meier	Alpiq
Philippe Gouillart	E.ON France / SNET
Jimmy Tjoa	E.ON Energy Trading
Emmanuelle Joubert	E.ON Energy Trading
Elodie Patte	GDF Suez
Marc Schicks	GDF Suez
Davy Marchand Maillet	Energypool
Emilie Scholtes	Energypool
Thomas Lassaigne	RTE
Michèle Dion-Demael	RTE
Pascal Bertolini	RTE
Samuel Scolari	RTE

A noter que la CNR n'a pas pu participer au GT mais avait envoyé des éléments par mail à RTE avant le GT.

Ordre du jour du GT :

1. Tour de table

2. Présentation du planning et validation

3. Définition des prochaines dates de réunion du GT

4. Echange concernant les objectifs du jeu de règles services système et du mécanisme expérimental alternatif

5. Définition des axes d'étude avant l'écriture d'un premier jeu de règles

6. Echange concernant le mécanisme expérimental alternatif et l'enchainement temporel

7. Présentation de demandes d'acteurs de modification des dispositions du contrat actuel (hors mécanisme expérimental alternatif)

2 Présentation du planning et validation

RTE rapporte la demande de la CRE que règles services système lui soient soumises en juin 2013. La proposition de planning proposée par RTE ci-dessous est validée par le GT :

- Janvier-Février : Etude du mécanisme expérimental alternatif et des éléments structurants. Présentation des demandes de chaque participant
- Mars : document d'orientations sur la partie fréquence rédigé par RTE et appel à contributions
- Avril : échanges sur le document d'orientation et rédaction du premier jeu de règles services système par RTE
- Mai : consultation publique sur un jeu de règle consolidé
- Juin : rapport de concertation et soumission des règles à la CRE

La plupart des participants considèrent que ce calendrier est très ambitieux.

RTE demande que les éventuelles demandes d'évolution des acteurs des modalités du contrat actuel (indépendamment du mécanisme expérimental alternatif et de son insertion dans le processus actuel) soient exposées d'ici février pour la fréquence, et mars pour la tension. RTE justifie sa demande par le fait que le GT a besoin d'un certain temps pour étudier correctement les demandes d'évolution et assurer la cohérence d'ensemble des règles.

EDF n'accepte pas cette limitation et souhaite pouvoir faire des remarques plus tardives mais a bien conscience que les demandes structurantes devront être exprimées avant la rédaction du document d'orientations.

Pour EDF il est important que le GT puisse échanger sur un premier jeu de règles SSY avant la consultation publique. RTE est en phase avec cette demande et a prévu cette étape en Avril.

3 Définition des prochaines dates de réunion du GT

- 30 janvier 9h30-12h30 Tour initiale
- 13 février 9h30-12h30 Tour initiale
- 1er mars 9h30-12h30 Tour initiale

4 Echange concernant les objectifs du jeu de règles services système et du mécanisme expérimental alternatif

Les objectifs fixés par la CRE sont les suivants :

- Mise en place d'un mécanisme expérimental alternatif
- Efficacité du système électrique français
- Sécurité du système électrique français

- Révéler les prix des réserves
- Favoriser les nouveaux entrants sur le marché de services systèmes
- Favoriser les échanges de réserve

RTE énumère des objectifs complémentaires :

- Ne pas s'éloigner des orientations des framework guidelines on electricy balancing
- Règles non discriminantes ayant des dispositions identiques pour chaque acteur
- Règles ayant des incitations vertueuses et assurant l'équité entre acteurs
- Pas de remise en cause majeure de la partie tension (hormis le point sur la compensation synchrone déjà identifié en 2012 lors du REX sur la mise en œuvre du contrat actuel)

EDF identifie la participation d'offres étrangères comme un objectif

Enfin Energypool souhaite que la participation des sites de consommation soit autorisée

Le GT est en accord avec les objectifs cités

RTE indique que des accords avec les GRTs voisins sont nécessaires pour la participation des offres étrangères. RTE indique de plus que les échanges de réserves secondaires transfrontaliers nécessitent de nombreux pré-requis qui ne sont actuellement pas réalisés.

5 Définition des axes d'étude avant l'écriture d'un premier jeu de règles

Les axes d'étude suivants proposés par RTE et amendés par Alpiq sont retenus par le GT :

- Etude des demandes des acteurs
- Etude du mécanisme expérimental alternatif et du projet de calendrier de mise en place
- Etude de l'enchainement temporel du mécanisme expérimental alternatif et de la prescription
- Etude de la caractérisation « apte » et « obligé » incluant l'étude des modalités de participation de nouveaux entrants
- Etude du contrôle des prescriptions, des performances techniques
- Etude de critères objectifs d'évaluation de la performance du marché

Eon s'interroge sur la date de lancement du mécanisme expérimental alternatif. RTE répond que le délai de mise en œuvre dépendra de la complexité de la solution retenue. Néanmoins, RTE précise qu'une mise en place au 1er janvier 2014 semble d'ores et déjà peu probable et que l'horizon 2015 semble plus réaliste vu d'aujourd'hui.

RTE mentionne l'incertitude concernant les dispositions précises des futurs codes balancing et LFC&R impactant les règles services système françaises. RTE indique qu'en cas de non-conformité, une modification des règles SSY serait nécessaire.

Suite aux remarques d'EDF et d'Energypool, RTE indique que les modalités et la fréquence de révision des règles SSY devront être étudiées

Suite à la remarque d'EDF, RTE précise que le contrôle des prescriptions inclut potentiellement l'étude de la modification des pénalités

Alpiq souhaite par ailleurs que la durée de la phase expérimentale soit étudiée

RTE accepte les 2 demandes suivantes :

- Energypool et Eon demandent à RTE d'étudier le marché secondaire qui sera en place en Belgique le mois prochain.
- Alpiq demande que RTE présente lors du prochain GT un état des lieux des réserves primaires et secondaires actuelles.

6 Echange concernant le mécanisme expérimental alternatif et l'enchainement temporel

Caractérisation du mécanisme expérimental alternatif :

Après discussion, le GT valide le fait que le mécanisme expérimental alternatif est un marché secondaire organisé.

Direct Energie demande à RTE de présenter pour le prochain GT un état des lieux des échanges de réserves entre responsables de programmation. RTE accepte cette demande. Etant donné le peu d'échanges en place RTE se rapprochera des responsables de programmation concernés pour valider les informations diffusables. Direct Energie s'interroge sur les causes de la faible utilisation actuelle des échanges de réserve de gré à gré entre responsables de programmation et invite les participants du GT à exposer explicitement les problématiques afin que le marché secondaire organisé ne se heurte pas aux même dysfonctionnement que le marché de gré à gré actuel.

Epex indique que la création d'un marché organisé ne génère pas naturellement de la liquidité : la définition des produits, des règles et la volonté des acteurs sont les éléments déterminants. Le GT convient que la définition des produits est un sujet d'étude important, et RTE demande aux acteurs à faire des propositions sur la définition des produits pour le prochain GT.

RTE indique qu'aucun échange de réserve infra journalier n'a lieu actuellement.

Le GT s'interroge sur le type de marché secondaire organisé : continu ou par enchère (« clearing »). EDF souligne que le recours à une enchère (« clearing ») permet de révéler un prix contrairement à un marché continu. Direct énergie indique qu'un mécanisme d'enchère a cependant des inconvénients. RTE demande aux participants du GT de faire des propositions sur le type de marché secondaire organisé pour le prochain GT.

Timing du marché secondaire organisé :

Consensus du GT sur un marché secondaire organisé se déroulant après les résultats du market coupling. PPSSP indique qu'en cas de marché continu le marché secondaire organisé devrait pouvoir avoir lieu jusqu'au délai de neutralisation. En cas d'enchère (« clearing ») EON est en faveur d'un marché entre 15h et 16h en J-1, pour des contraintes organisationnelles. En cas d'enchère (« clearing ») PPSSP est en faveur d'un marché avant 18h en J-1.

Pour RTE, il semble nécessaire que le marché secondaire ait lieu après la prescription définitive, et que le timing soit étudié en fonction de l'efficacité économique du système électrique français. RTE demande aux participants du GT de faire des propositions sur le timing du marché secondaire organisé pour le prochain GT.

RTE rappelle sa préférence pour une prescription définitive à 18h mais cet horaire pourrait être modifié s'il était établit que cela nuit à l'efficacité du futur marché secondaire organisé.

7 Présentation de demandes d'acteurs de modification des dispositions du contrat actuel (hors mécanisme expérimental alternatif)

EDF rappelle sa demande de modification des dispositions relatives à la compensation synchrone. RTE partage la nécessité de faire évoluer les dispositions sur ce sujet.

EDF et EON souhaitent que la date de remise en conformité puisse être modifiée plusieurs fois par le responsable de programmation, sous réserve de l'accord de RTE.

EDF se félicite de la présence des indicateurs de REX prévus dans le contrat, et souhaite que d'autres indicateurs (fréquence & tension) soient ajoutés au REX.

PPSSP demande que les bilans des responsables d'équilibre soient corrigés de l'énergie de la réserve primaire activée.

RTE demande aux acteurs de présenter leurs demandes de modification des dispositions du contrat actuel (hors mécanisme expérimental alternatif) lors du prochain GT.